



CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19

INFRASTRUCTURES



OBJECTIFS

En 2020, le virus SARS-CoV-19 impacte notre vie et nos actions dans une ampleur inédite jusqu'ici. Le hockey sur glace n'en est pas épargné.

L'objectif premier de nous tous est de préserver notre santé en **adoptant un comportement responsable** et **en respectant les directives du Conseil fédéral**. Nous souhaitons toutefois également reprendre les matchs aussi rapidement que possible avec notre public.

Les conditions cadres pour un retour à un championnat structuré nous sont imposées par le Conseil fédéral, les cantons et l'OSFP et doivent être régulièrement adaptées en fonction de la situation et de la stratégie.

S'il est de notre responsabilité personnelle d'organiser chaque situation de notre vie en fonction de ces dispositions, nous devons également travailler de manière critique et innovante pour surmonter cette crise et nous développer jour après jour.

L'objectif est de permettre une reprise graduelle des activités de compétition ordinaires et de **contrôler la propagation du coronavirus**.

Cela requiert un **concept de protection** devant, d'une part, obligatoirement contenir les conditions prescrites et adaptées périodiquement par le Conseil fédéral et les cantons et, d'autre part, être praticable dans les différents contextes locaux des clubs. **Ce concept ne portera ses fruits que si les dispositions en matière de distanciation sociale et d'hygiène sont respectées par toutes et tous, joueurs, membres des staffs et supporters !**

Les conditions cadres sont strictement maintenues. La mise en œuvre est définie par chaque club en fonction de ses locaux et de ses possibilités et est régulièrement discutée et mise à jour avec les acteurs clés.

Les présentes directives et recommandations visent à minimiser le risque de contamination au COVID-19 lors des matchs de hockey sur glace par la mise en œuvre des mesures suivantes :

- Évitement de contacts étroits entre personnes,
- Obligation du port du masque dans les stades de hockey sur glace,
- Garantie du traçage des contacts,
- Évaluation continue du risque.

REGLES DE COMPORTEMENT SPECTATEURS / FANS

Règle

- Les spectateurs / fans présentant les moindres symptômes de maladie doivent rester chez eux et sont tenus de respecter strictement les instructions de la Confédération.



Symptômes de la maladie

Les symptômes typiques du Covid-19 sont :

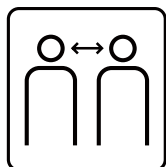
- Toux [surtout sèche]
- Maux de gorge
- Insuffisance respiratoire
- Fièvre [37,5 ° C], sensation de fièvre
- Douleurs musculaires
- Perte soudaine de l'odorat et/ou du goût

Plus rarement :

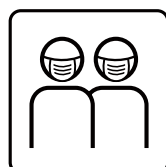
- Maux de tête
- Symptômes gastro-intestinaux
- Conjonctivite
- Rhume

Distanciation sociale

- Une infection avec le nouveau coronavirus est possible si l'on se trouve durant 15 minutes à moins de 1,5 mètre de distance d'une personne malade. En gardant la distance, on se protège et on protège autrui d'une infection. Le port du masque est obligatoire dans le périmètre covid exception faite de la restauration en place fixe.
- Les règles et les recommandations de comportement prescrites par l'OFSP doivent obligatoirement être respectées.



1,5 m de distance



Port du masque



Observer hygiène



En cas de symptômes,
consulter un médecin



En cas de test positif,
isolation, quarantaine
en cas de contact

Entrée au match

- La caisse / billetterie est ouverte 1 heure avant le match. Il est toutefois conseillé de réserver son billet au préalable sur notre site internet www.hcvalais-chablais.ch, par téléphone au 027/722.55.30 ou directement auprès de notre bureau à l'Avenue de la Gare 46b, 1920 Martigny.
- La distance de 1,5 mètre doit être respectée dans la file d'attente devant la patinoire (marquage au sol). Le port du masque est obligatoire.
- Le nombre de spectateurs est limité à 900 personnes + 100 personnes, sportifs et staffs. Il est inférieur à la limitation au 2/3 de la capacités maximales.
- Les entrées/sorties de la patinoire sont organisées de manière à ce qu'aucun flux opposé de personnes ne survienne. Il convient de respecter les marquages au sol établis par la Commune de Martigny. Le HCV Martigny et leurs agents de sécurité ainsi que les exploitants de la patinoire veillent à ce que les issues de secours et les voies d'évacuation restent libres.
- La prise de donnée est effectuée par la société de sécurité au entrée de la patinoire via l'application "Socialpass/Socialscan" ou par la remise de formulaires d'identité disponibles à la caisse/billetterie ainsi qu'au bureau du club.
- Des distributeurs de désinfectant pour les mains sont mis en place aux entrées du périmètre covid.

- Le port du masque est obligatoire dans la patinoire.



- Le HCV Martigny ainsi que la société de sécurité effectuent un guidage des personnes sur le périmètre covid pour éviter les foules.

Comportement dans la patinoire

- Le port du masque est obligatoire.
- Dans la patinoire :
Désinfection des mains par le personnel présent sur place.
- Dans la patinoire chaque spectateur à une place assise attribuée

Comportement fautif de la part de spectateurs

- Une personne crachant sur une autre personne ou un groupe de personnes sera immédiatement expulsée de la patinoire. La personne fautive se verra infliger une interdiction de stade/patinoire valable sur l'ensemble du territoire suisse pour une durée de deux ans.
Le fait de cracher sur une personne peut constituer une voie de fait au sens de l'art. 126 CP. Si la personne victime du crachat souhaite porter plainte, il convient de la diriger vers l'autorité policière compétente.
- Une personne toussant délibérément ou de manière ciblée sur une autre personne ou un groupe de personnes sera immédiatement expulsée de la patinoire. La personne fautive se verra infliger une interdiction de stade/patinoire valable sur l'ensemble du territoire suisse pour une durée de deux ans.

Présence des supporters / fans aux entraînements

- Les supporters / fans sont autorisés à participer aux entraînements tout en respectant les règles générales de sécurité (mesures barrières).

INTERLOCUTEURS

Responsables

Le HC Valais-Chablais Martigny-Sion SA a défini la personne suivante :

- **Préposé/e Covid-19 au sein de l'organisation**
Mise en œuvre des mesures de prévention lors des matchs du championnat
Interlocuteur/trice pour les autorités compétentes et la SIHF

Nicolas Burdet – 079/659.23.96 – n.burdet@hcvalais-chablais.ch

BILLETTERIE

- Une seule personne est autorisée à se rendre dans le local de billetterie pour la vente des billets (si pas réservés).
- Un gel désinfectant sera à sa disposition ainsi qu'un masque et des gants.
- Une vitre sépare la personne qui est à l'intérieur et les supporters qui achètent leurs billets ou les masques.
- Il convient de respecter le marquage au sol dans la file d'attente. Le port du masque est obligatoire.

SECURITE

- L'entreprise de sécurité est en charge d'assurer le bon déroulement du match.
- Ils procèdent au contrôle des abonnements / billets / QR Codes aux 3 entrées de la patinoire.
- Un agent de sécurité est en charge d'accompagner les arbitres depuis leur vestiaire jusqu'à l'entrée sur la glace.
- Les employés de l'entreprise de sécurité ont des masques.

Planification des engagements du service de sécurité

Lors de la planification des engagements, le responsable de la sécurité veille à ce que

- seuls les collaborateurs et collaboratrices en bonne santé soient engagés,
- tous les collaborateurs prévus connaissent et soient capables de mettre en œuvre les recommandations de l'OFSP,
- les personnes appartenant à un groupe à risque n'aient pas de contacts directs avec d'autres personnes,
- tous les collaborateurs du domaine de la sécurité et le personnel subordonné au service de sécurité puissent être tracés à tout moment (planification écrite des engagements),
- la composition des groupes d'intervention reste inchangée (dans la mesure du possible, pas de changement de personnel au sein des groupes),
- les services de police soient informés en temps voulu des mesures prévues.

Formation du service de sécurité

Avant le début du championnat, les responsables des clubs et de la sécurité sont tenus d'informer et, le cas échéant, de former les collaborateurs sur les thèmes suivants :

- recommandations de l'OFSP relatives au COVID-19,
- concept de protection du service de sécurité relatif au COVID-19,
- marche à suivre en cas de test positif au COVID-19,
- réglementation des entrées à la patinoire,
- contrôle de sécurité et des entrées,
- comportement à adopter dans la patinoire,
- information aux spectateurs,
- modification du dispositif de sécurité,
- situation relative aux issues de secours.

Cas de test positif au COVID-19

Le service de sécurité établit une planification pour le cas où un collaborateur était testé positif au COVID-19 et qu'une partie ou l'ensemble du service de sécurité devait être placé en quarantaine. Dans le cadre de la planification, le service de sécurité veille à ce que

- le déroulement normal des matchs puisse être assuré sans accroc et sans délai en cas d'ordre de quarantaine imposé au service de sécurité,
- l'identité des personnes prévues pour un engagement soit communiquée aux autres services de sécurité et à la COS (Commission pour l'ordre et la sécurité),
- le reporting soit assuré dans le cadre habituel après les matchs.
- les résultats des personnes testées positives soit transmis à l'office cantonal ;
ich.covid.ucmt@hopitalvs.ch

Dispositif de sécurité

Le dispositif de sécurité approuvé par les responsables du HCV Martigny sera soumis par écrit à la COS au format PDF au plus tard avant le début du championnat. Les conditions liées au COVID-19 et les compléments qui y sont associés doivent figurer en annexe du dispositif de sécurité.

Les responsables du HCV Martigny et de la sécurité veillent à ce que les autorités disposent du plus récent dispositif de sécurité en vigueur.

Parvis de la patinoire

Avant le match, les responsables du HCV Martigny et de la sécurité se concertent avec le service de police concerné afin d'éviter les rassemblements denses de personnes sur le périmètre covid (voir le plan annexé).

Obligation d'annoncer en cas de contamination au COVID-19

Les responsables de la sécurité sont tenus d'annoncer au HCV Martigny et à la COS les cas confirmés de contamination au COVID-19 parmi le personnel de sécurité ainsi que les mesures d'isolement et de quarantaine ordonnées aux collaborateurs du service de sécurité. Les dispositions de la loi fédérale sur la protection des données doivent être respectées lors de la transmission de données personnelles à des tiers.

Recommandation relative à la gestion de personnes ne respectant pas les directives de l'OFSP

Si les responsables du HCV Martigny et /ou le responsable de la sécurité constatent qu'une personne ou qu'un groupe de personnes violent les directives et les recommandations de l'OFSP et des cantons, il est recommandé d'apostropher ces personnes et de leur rappeler les directives en vigueur.

S'il est constaté ultérieurement que la personne apostrophée ne respecte toujours pas les directives de l'OFSP, il convient de prononcer un avertissement et d'expulser cette personne de la patinoire.

Si la ou les personnes apostrophées refusent de quitter la patinoire, il convient de faire appel à la police. Le service de sécurité est habilité à prononcer une interdiction de stade valable sur l'ensemble du territoire suisse pour une durée de deux ans pour motif de non-respect des consignes du service de sécurité.

Recommandation en cas de manquement à l'obligation du port du masque

Si une personne viole l'obligation du port du masque, il convient de l'intimer à porter un masque. Si cette personne refuse de porter un masque, elle doit être immédiatement expulsée du périmètre covid.

TOILETTES

- Il convient de respecter les règles générales de sécurité.
- Une personne par toilette est autorisée.
- Si la toilette est déjà occupée, attendre devant la porte tout en respectant le marquage au sol. Il est strictement interdit de créer un attroupement.
- Un bénévole est présent devant chacun des 3 toilettes de la patinoire afin d'assurer la fluidité du trafic et le respect des règles de sécurité.
- Le port du masque est obligatoire.
- Un plan de nettoyage régulier est établi pour toutes les installations sanitaires. Les installations sanitaires sont nettoyées après chaque pause et leur état consigné dans des documents de contrôle sur l'hygiène et le nettoyage.
- Les affiches d'informations de l'OFSP sont apposées dans les installations sanitaires et des distributeurs de désinfectant y sont installés.

GASTROMONIE

- Après des restaurants / cantines qui sont gérés par une personne extérieure au HCV Martigny, il convient de respecter les règles mises en place par le HCV Martigny une heure avant le début de la rencontre et jusqu'à sa fermeture. Le port du masque est obligatoire. Il convient de se désinfecter les mains avant l'entrée dans le restaurant ainsi qu'à sa sortie.
- Bar du mouvement junior : Seules des boissons sont servies. Le port du masque est obligatoire. Le personnel de service est équipé de masques. Il convient de ne pas rester près du bar après la réception d'une commande afin de faciliter la fluidité du trafic. La boisson doit être consommée à sa place. Il est obligatoire de respecter les marquages au sol lors de l'attente. Un bénévole est présent devant le bar afin d'assurer la fluidité du trafic et le respect des règles de sécurité.
- Bar des Red Lions : Vente de boissons, petite restauration et merchandising. Le port du masque est obligatoire. Le personnel de service est équipé de masques. Il convient de ne pas rester près du bar après la réception d'une commande afin de faciliter la fluidité du trafic. La boisson/nourriture doit être consommée à sa place. Il est obligatoire de respecter les marquages au sol lors de l'attente. Un bénévole est présent devant le bar afin d'assurer la fluidité du trafic et le respect des règles de sécurité.
- Bar à raclette (à l'étage) : Vente de boissons et de raclettes. Le port du masque est obligatoire. Le personnel de service est équipé de masques. Il convient de ne pas rester près du bar après la réception d'une commande afin de faciliter la fluidité du trafic. La boisson/raclette doit être consommée à sa place. Il est obligatoire de respecter les marquages au sol lors de l'attente. Un bénévole est présent devant le bar afin d'assurer la fluidité du trafic et le respect des règles de sécurité.

- Loges : Service de boissons et de fondues directement dans les loges. Le port du masque est obligatoire. Le personnel de service est équipé de masques.

BENEVOLES

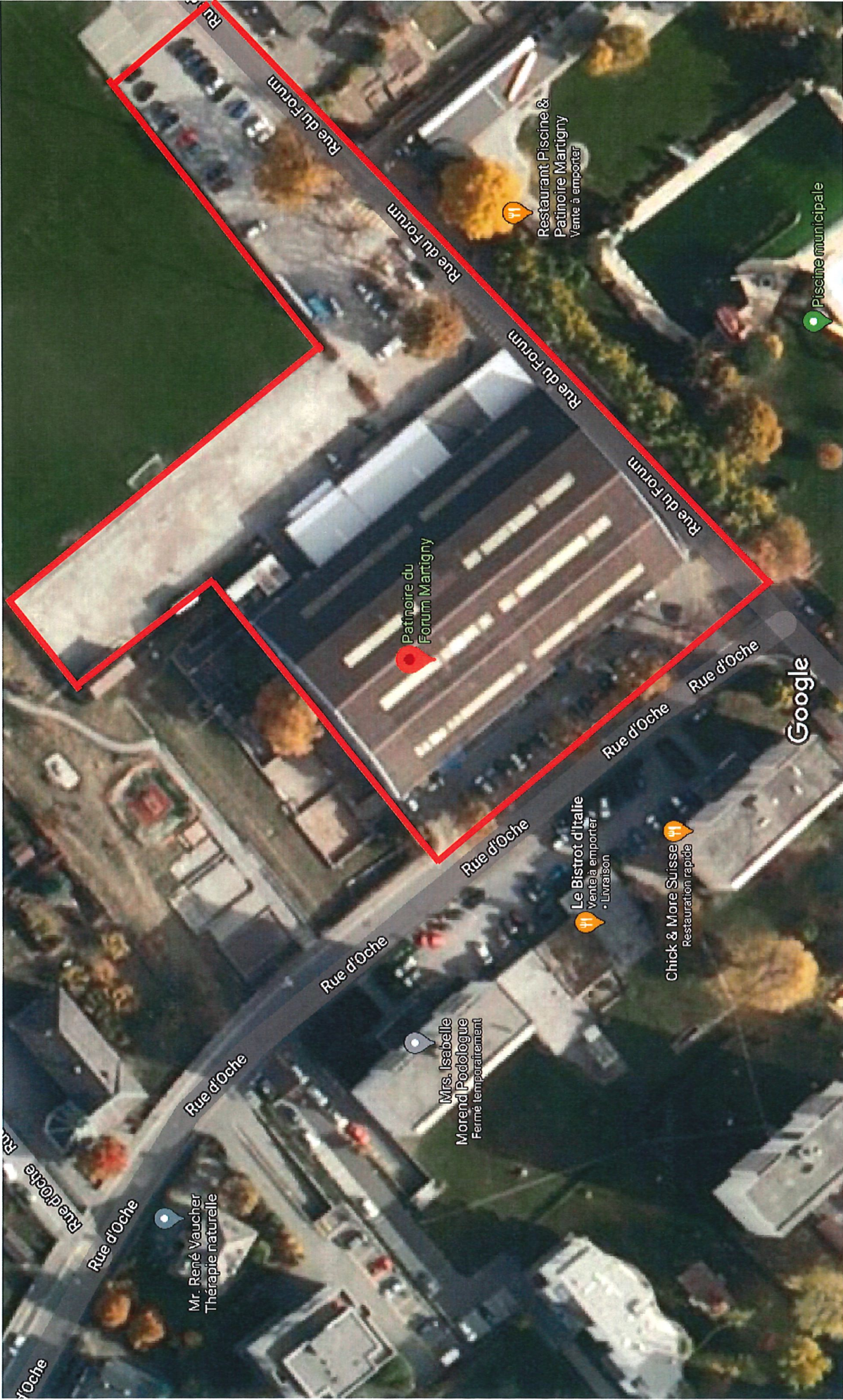
- 1 personne est présente à chaque entrée de la patinoire avec du désinfectant pour les mains.
- Plusieurs personnes font le tour dans la patinoire avec du désinfectant pour les mains. Merci de les accueillir convenablement.
- Des personnes bénévoles sont présentes afin d'aider au placement des supporters / fans.
- 1 bénévole est présent devant chaque toilette (3 toilettes) afin d'assurer la fluidité du trafic et le respect des règles de sécurité.
- 1 bénévole est présent devant chaque bar (3 bars) afin d'assurer la fluidité du trafic et le respect des règles de sécurité.
- Tous les bénévoles sont équipés de masques et de gants.

CAMPAGNE DE PREVENTION

- Avant le début du match, au minimum une fois par pause et après la fin du match, le speaker est tenu de rendre le public attentif aux mesures de prévention de l'OFSP par des annonces.

CLAUDE DE NON-RESPONSABILITE

- Les spectateurs se rendent aux matchs de hockey sur glace à leur propre risque. La Swiss Ice Hockey Fédération SIHF ainsi que le HCV Martigny déclinent toute responsabilité en cas d'infection ou de maladie éventuelle par le COVID-19 en relation avec un match de hockey sur glace.

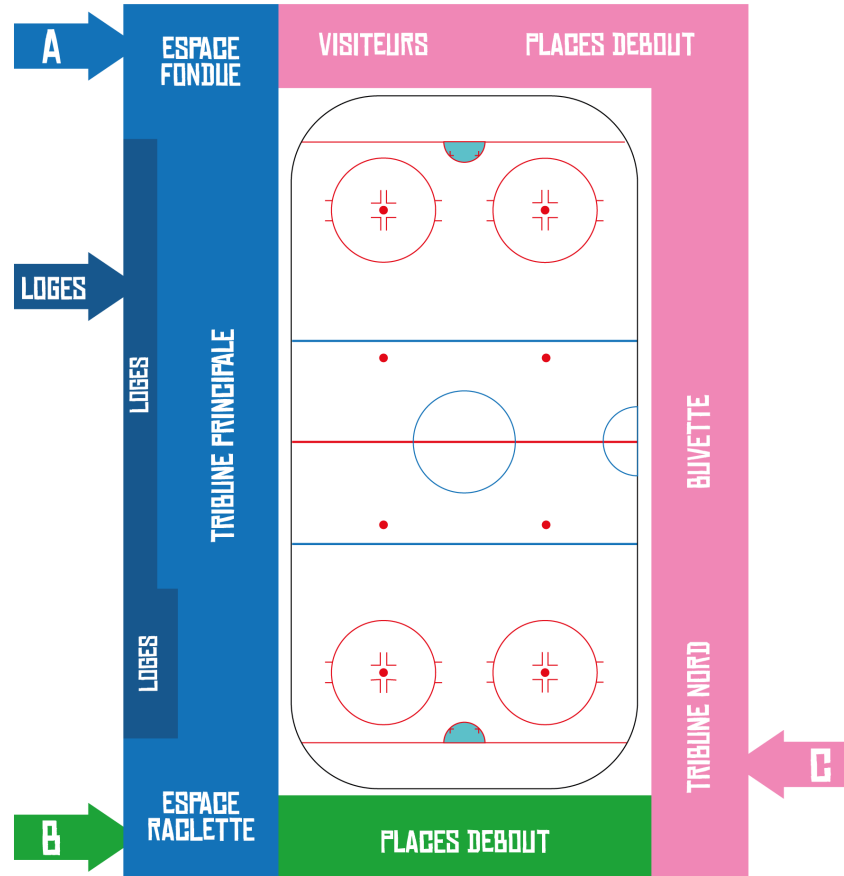




FORUM D'OCTODURE



COVID-19 • DIVISION DES SECTEURS



ENTRÉE A AVEC ESPACES RACLETTE ET FONDUE

ENTRÉE B AVEC BAR RED LIONS

ENTRÉE LOGES

ENTRÉE C AVEC BUVETTE ET BAR MOJJI

www.socialpass.ch

Développé par: SwissHelios et HotelPro4u

TEAM

HC Valais Chablais

- 1 Scannez l'arrivée
- 2 Passez un bon moment
- 3 Validez le départ



www.socialpass.ch

Développé par: SwissHelios et HotelPro4u

Sport 1

HC Valais Chablais

- 1 Scannez l'arrivée
- 2 Passez un bon moment
- 3 Validez le départ





LISTE DE PRESENCE / DECLARATION SPONTANEE

- NOM _____
- PRENOM _____
- ADRESSE _____
- NUMERO DE TELEPHONE _____
- NO DE PLACE _____

PAR LA PRESENTE, JE CONFIRME ETRE EXEMPT(E) DE SYMPTÔMES ET N'AVOIR PAS SEJOURNE DANS UN PAYS ET/OU UNE REGION A RISQUE DURANT LES 14 JOURS PRECEDENTS.

DATE

SIGNATURE
